Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202605-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Mai 2026

N°27.05.2026.05

OBJET :

Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'ESAT Les Genêts d'Or

Date de convocation :
21 Mai 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	4
Nombre de pouvoirs :	4

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, Mme COCOUAL Marie-Laure, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme COCOUAL Marie-Laure donne pouvoir à M GAKIERE Fabrice
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin.

Mme ZARADER Valérie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que conformément à Article L2121-33 du code général des collectivités locales (CGCT), Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.
Cette désignation s'effectue à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante pour la durée du mandat.
Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant sachant que le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

L'ESAT Les Genêts d'Or est un établissement et service d'aide par le travail implanté sur le territoire de la commune, qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap en leur offrant une activité professionnelle adaptée, assortie d'un soutien médico-social et éducatif.

Acteur reconnu de l'économie sociale et solidaire, l'ESAT entretient des liens étroits avec la Ville de Briec, tant par son implantation locale que par sa contribution à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap et à la dynamique du territoire.

Le conseil d'administration de l'ESAT constitue l'instance de gouvernance de l'établissement. À ce titre, il définit les orientations générales, veille à la bonne gestion de la structure, approuve les décisions stratégiques et assure le suivi de son projet d'établissement.

La présence de représentants de la commune au sein de ce conseil permet d'assurer un lien institutionnel avec la Ville, de porter les intérêts du territoire et de contribuer aux réflexions relatives au développement

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202605-DE

et au fonctionnement de l'ESAT.

Vu le Code général des collectivités locales, notamment son article L.2121-33
Vu la proposition et l'avis favorable à l'unanimité de la commission solidaire du 4 mai 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres, de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'ESAT les Genêts d'Or :
Titulaire : Aurélie Dao
Suppléant : Frédéric Petit

Fait et délibéré le 27 Mai 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

